

Systemes de claviers perfectionnés, et appareils les incorporant, pour la préparation de la composition de textes en imprimerie.

MM. GEORGES-PIERRE BAFOUR, ANDRÉ-RENÉ BLANCHARD et FRANÇOIS-HENRI RAYMOND
résidant : les 1^{er} et 2^e en France (Seine) ; le 3^e en France (Seine-et-Oise).

Demandé le 20 juin 1956, à 15^h 35^m, à Paris.

Délivré le 30 septembre 1957. — Publié le 5 mars 1958.

La présente invention concerne des systèmes de claviers, et les appareils qui les incorporent, pour la préparation de la composition de textes en imprimerie.

On connaît des systèmes de composition pour l'impression de textes dans lesquels la frappe du texte à imprimer est utilisée pour perforer ou autrement marquer une bande ou un support d'enregistrement qui est ultérieurement utilisé dans une machine de composition pour l'impression de ces textes. Un tel système est décrit dans le brevet français n° 1.103.000, des mêmes demandeurs, déposé le 24 mars 1954.

Un objet de la présente invention est d'utiliser, pour une telle frappe, une machine à écrire, préférentiellement du type à commande électrique, dont on conditionne le clavier selon les besoins et, par exemple, en ajoutant à un clavier de présentation usuelle, un ou plusieurs claviers auxiliaires et un ou plusieurs jeux de touches auxiliaires, pour accroître l'information contenue dans le texte d'autres informations, notamment « de service », utiles à la composition.

Suivant une autre caractéristique de l'invention, cette extension de la capacité du clavier à un nombre de caractères et de signes beaucoup plus élevé que celui des touches d'une machine à écrire ordinaire, est réalisée sans ajouter, de préférence, de barres porte-caractères et sans augmenter les dimensions de la corbeille de caractères de la machine.

Suivant une autre caractéristique de l'invention, on associe à un tel clavier un dispositif d'enregistrement tel qu'un perforateur adapté à marquer une bande ou un support d'enregistrement suivant un code déterminé, en correspondance des touches enfoncées soit dans le clavier principal, soit dans un clavier de service, soit aussi dans un jeu de touches latérales.

Et il est aussi prévu en conformité de l'invention qu'un système de clavier ainsi établi, en même

temps qu'il est adapté à commander un mécanisme d'enregistrement tel qu'un perforateur à chacune des frappes, est aussi adapté à faire apparaître sur une feuille de papier, par exemple à la manière ordinaire, les caractères ou signes correspondant à ces frappes enregistrées. Comme toutefois le nombre de barres porte-caractères est pris de préférence, comme dit, plus petit que le nombre de touches sur un clavier conforme à l'invention, on a prévu, selon une autre caractéristique encore, de faire coopérer avec ledit clavier un dispositif lui permettant d'actionner une même barre porte-caractères soit par une touche centrale du clavier principal, soit par une touche latérale du même clavier, soit par une touche du clavier de service, ainsi qu'un dispositif permettant de caractériser sur la feuille de papier les caractères et signes correspondant à des actionnements de touches latérales ou de touches du clavier de service.

Suivant un aspect de l'invention, il est de plus prévu d'ajouter dans le clavier, de service par exemple, trois touches intitulées respectivement « bas-de-casse », « grandes capitales » et « petites capitales » et de faire commander par ces touches un dispositif déterminant les positions relatives de la corbeille porte-caractères et du chariot de la machine, d'une part, un dispositif de sélection de caractérisation des caractères et signes ultérieurement frappés, d'autre part. L'enfoncement de la touche « bas-de-casse » pourra, par exemple, assurer le maintien en une position relative définie des deux éléments chariot et corbeille alors que l'enfoncement de l'une ou l'autre des touches « grandes capitales » et « petites capitales » pourra assurer le maintien de ces éléments en une autre position relative déterminée. L'enfoncement de ces touches provoquera toujours la mise en position relative correspondante du chariot et de la corbeille mais le maintien ci-dessus pourra n'être assuré, pour l'une des touches au moins et par exemple la touche « bas-de-casse », qu'après confirmation par